



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VALBIOTIS annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires pour un montant de 7,2 M€ correspondant à 100% de l'objectif initial

- **Montant brut de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse) : 7 199 981,70 €.**
- **Capitalisation boursière : 16,9 M€, après émission de 3 063 822 Actions Nouvelles sur la base du cours de clôture du 30 octobre 2019.**
- **Flottant : 78,4% du capital (contre 62,4% avant l'augmentation de capital).**
- **Le produit net de la levée, soit environ 6,2 M€, dote VALBIOTIS de moyens nécessaires pour sécuriser son financement jusqu'en juin 2021 et atteindre son objectif de conclure avant fin 2020 un partenariat stratégique avec un acteur majeur de la santé.**

La Rochelle, le 31 octobre 2019 (7h35 CET) – VALBIOTIS (la « Société ») (FR0013254851 – ALVAL / éligible PEA/PME), entreprise de Recherche & Développement engagée dans l'innovation scientifique, pour la prévention et la lutte contre les maladies métaboliques, annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du DPS des actionnaires d'un montant brut d'environ 7,2 millions d'euros (l'« **Augmentation de Capital** »). L'Augmentation de Capital donnera lieu à l'émission de 3 063 822 Actions Nouvelles au prix de souscription unitaire de 2,35 euros.

« Nous sommes particulièrement satisfaits du succès de cette augmentation de capital réalisée avec maintien du DPS qui confirme la confiance des investisseurs dans notre stratégie de développement. Il s'agissait d'un véritable challenge dans notre secteur et dans le contexte actuel du marché. Nous sommes également très fiers d'avoir pu compter sur le soutien de nos actionnaires déjà présents au capital. Nous remercions tous les investisseurs ayant participé, tant institutionnels que particuliers, qui manifestent ainsi leur confiance et leur adhésion à notre projet au service de la prévention et de la lutte contre les maladies métaboliques. Grâce aux fonds levés, nous disposons désormais de ressources renforcées pour aborder la dernière étape de développement de VALEDIA® et préparer sa mise sur le marché. Dans cette perspective, notre position est aujourd'hui renforcée pour conclure avant fin 2020 un partenariat stratégique avec un acteur majeur de la santé. » déclare Sébastien PELTIER, Président du Directoire de VALBIOTIS.

Résultats de l'Augmentation de Capital

À l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 28 octobre 2019, le montant brut de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse) s'élève à 7 199 981,70 euros et se traduit par l'émission de 3 063 822 Actions Nouvelles à un prix de souscription unitaire de 2,35 euros.

- 676 839 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible.
- La demande à titre réductible a porté sur 165 213 Actions Nouvelles et sera intégralement satisfaite.

- Au titre des engagements de sécurisation de l'Augmentation de Capital, 2 221 770 Actions Nouvelles (soit 72,5% des actions émises) ont été allouées aux investisseurs engagés à souscrire lors du lancement de l'opération, dont Vatel Capital, Friedland Gestion, Stand Up Group, Bardhum et Cély Finance. Conformément aux indications mentionnées dans le prospectus, les investisseurs qui s'étaient engagés à souscrire jusqu'à 75% de l'opération en cas d'insuffisance des souscriptions à titre irréductible et réductible (au regard du seuil de 100%) ont été servis à hauteur de 97% de leurs engagements initiaux, ces derniers n'ayant pas vocation à porter le montant de l'opération au-delà de sa taille initiale.

Calendrier indicatif de l'Augmentation de Capital

31 oct. 2019	Date d'exercice éventuel de la clause d'extension par la Société
	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions
	Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'Offre et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible
6 nov. 2019	Émission des Actions Nouvelles et Règlement-livraison
7 nov. 2019	Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Growth Paris.

Rappel des objectifs de l'Augmentation de Capital

L'Augmentation de Capital a pour objet de permettre à la Société de renforcer ses capacités financières en lui permettant de disposer des financements nécessaires jusqu'en juin 2021 et de poursuivre ses deux objectifs prioritaires, à savoir :

1. La **conclusion d'un partenariat stratégique** avec un acteur majeur de la santé. Avec l'ambition de le conclure au plus tard en 2020, cet accord confierait au partenaire une double mission :
 - Le financement (au-delà du produit net de la présente opération d'augmentation de capital avec maintien du DPS) de la **finalisation du programme clinique de VALEDIA®** afin de déposer une demande d'allégation santé relative à la réduction d'un facteur de risque de développer un diabète de type 2, auprès des autorités européennes (EFSA¹) et nord-américaines (FDA²) ; et
 - La **mise sur le marché et la commercialisation de VALEDIA® à l'échelle internationale à destination des personnes prédiabétiques**. Fort des étapes franchies par la Société depuis son introduction en Bourse, VALEDIA® est déjà commercialisable³ en Europe. Le partenaire aura ainsi le choix de mettre sur le marché VALEDIA® avant même l'obtention de l'allégation santé. Il pourrait en effet considérer que les résultats cliniques existants sont déjà suffisamment probants pour concentrer ses efforts marketing vers des professionnels de santé sans recourir à la communication du « bénéfice santé » (objet de l'allégation) auprès du consommateur final. Dans ce contexte, l'ambition d'obtention d'une allégation en 2021 peut être confirmée mais reste logiquement conditionnée par la date de conclusion de l'accord avec le futur partenaire et la stratégie de mise sur le marché qu'il souhaitera privilégier.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

2. Le **lancement concomitant des deux dernières études de Phase IIB de VALEDIA®** afin de finaliser le programme clinique de VALEDIA® qui ne nécessite pas de Phase III. L'obtention des allégations santé relative à la réduction d'un facteur de risque de développer un diabète de type 2 auprès de l'EFSA en Europe et de la FDA aux États-Unis constituerait en effet un atout supplémentaire pour valoriser VALEDIA® sur ces deux marchés stratégiques.

(1) EFSA : European Food Safety Authority

(2) FDA : Food and Drug Administration

(3) VALEDIA® dispose déjà des autorisations de commercialisation afférentes à son statut

Incidence de l'Augmentation de Capital sur la répartition du capital

À l'issue de l'Augmentation de Capital, le capital social de VALBIOTIS s'élèvera à 721 650,00 euros et sera composé de 7 216 500 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune. Il se répartira comme suit :

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% capital
Participations des membres du directoire (1)	1 057 500	25,5%	1 057 500	14,7%
Djanka Investissement (société contrôlée par Sébastien PELTIER)	705 000	17,0%	705 000	9,8%
Financière Eloujon (société contrôlée par Jocelyn PINEAU)	352 500	8,5%	352 500	4,9%
Investisseurs financiers	220 309	5,3%	220 309	3,1%
Nestadio	163 503	3,9%	163 503	2,3%
FIP Pluriel Atlantique	56 806	1,4%	56 806	0,8%
Ancien dirigeant (2)	252 500	6,1%	252 500	3,5%
Contrat de liquidité (3)	31 556	0,8%	31 556	0,4%
Public	2 590 813	62,4%	5 654 635	78,4%
TOTAL	4 152 678	100,0%	7 216 500	100,0%

(1) Les autres membres du Directoire ne détiennent pas d'actions, ni les membres du conseil de surveillance. Il est rappelé que l'ensemble des membres du Directoire et du conseil de surveillance détiennent ensemble 324 799 BSA et BSPCE sur un nombre total de 406 941 BSA et BSPCE émis.

(2) M. CHARIER a démissionné de son mandat de membre du Directoire à compter du 30 juin 2018 pour se consacrer à un nouveau projet professionnel.

(3) Données à l'issue de la séance du 28 octobre 2019.

La répartition des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre	
	Nombre de droits de vote	% droits de vote	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Participations des membres du directoire (1)	2 115 000	37,4%	2 115 000	24,3%
Djanka Investissement (société contrôlée par Sébastien PELTIER)	1 410 000	24,9%	1 410 000	16,2%
Financière Eloujon (société contrôlée par Jocelyn PINEAU)	705 000	12,5%	705 000	8,1%
Investisseurs financiers	440 618	7,8%	440 618	5,1%
Nestadio	327 006	5,8%	327 006	3,8%
FIP Pluriel Atlantique	113 612	2,0%	113 612	1,3%
Ancien dirigeant (2)	505 000	8,9%	505 000	5,8%
Contrat de liquidité	-	0,0%	-	0,0%
Public	2 590 813	45,8%	5 654 635	64,9%
TOTAL	5 651 431	100,0%	8 715 253	100,0%

Incidence sur la situation de l'actionnaire

Sur la base du capital social post-opération, la participation d'un actionnaire qui détenait 1% du capital de la Société préalablement à l'Augmentation de Capital et n'ayant pas souscrit à celle-ci est désormais portée à 0,58%.

Participation de l'actionnaire	
Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
1%	0,91%
0,58%	0,54%

En tenant compte de la souscription de 406 941 Actions Nouvelles susceptibles d'être créées à ce jour

L'impact sur les capitaux propres par action se présente comme suit :

Capitaux propres ⁽¹⁾ par action au 30 juin 2019	
Base non diluée	Base diluée ⁽²⁾
0,09 €	0,52 €
1,05 €	1,26 €

(1) Établis selon le référentiel IFRS et avant imputation des frais sur la prime d'émission

(2) En tenant compte de la souscription de 406 941 Actions Nouvelles susceptibles d'être créées à ce jour

Engagements d'abstention de conservation

➤ Engagement d'abstention pris par la Société

180 jours à compter du règlement-livraison des Actions Nouvelles, objet de la présente Augmentation de Capital.

➤ Engagement de conservation pris par certains actionnaires de la Société

Actionnaires concernés : Sofimac Innovation, Nestadio, Sébastien PELTIER (indirectement à travers Djanka Investissement) et Jocelyn PINEAU (indirectement à travers Financière Eloujon) détenant respectivement 10,7%, 3,9%, 17% et 8,5% du capital social de la Société à la date du Prospectus.

Durée : 90 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Cet engagement ne s'appliquera qu'en cas de cession à un prix inférieur au prix d'Offre (2,35 euros).

Information du public

Le prospectus approuvé par l'AMF le 9 octobre 2019 sous le N°19-483, est composé (i) du document d'enregistrement approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers le 31 juillet 2019 sous le numéro R.19-030 (le « Document d'enregistrement »), (ii) du 1er supplément au Document d'enregistrement, approuvé par l'AMF le 9 octobre 2019 sous le N° R.19-034 (« le Supplément »), d'une note d'opération (la « Note d'Opération ») ; et du résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération).

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'AMF sont disponibles sans frais au siège social de VALBIOTIS - 12F rue Paul Vatine – ZI des Quatre Chevaliers, 17 180 Périgny - France. Ce document peut également être consulté en ligne sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et de VALBIOTIS (www.valbiotis.com).

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement et de son supplément, notamment les sections 3.1.1 Risques liés à l'activité et 3.1.2 Risques financiers et au chapitre 3 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'opération.

Les partenaires de l'opération :



*Chef de File et
Teneur de Livre Associé*



*Chef de File et
Teneur de Livre Associé*



Listing Sponsor

À PROPOS DE TOTUM-63, SUBSTANCE ACTIVE DE VALEDIA®

Le prédiabète est un enjeu de santé public grandissant dans le monde et reconnu par les organisations internationales telles que l'OMS, l'American Diabetes Association et la Fédération Internationale du Diabète. Sans prise en charge efficace, 70 à 90% des prédiabétiques développeront un diabète de type 2.

VALEDIA® sera le premier produit cliniquement prouvé, *versus placebo*, développé pour aider les personnes prédiabétiques à réduire l'hyperglycémie à jeun et l'hyperglycémie à 2h, deux facteurs de risque de développer un diabète de type 2. VALEDIA® est le seul produit contenant la substance active TOTUM-63, une combinaison unique et brevetée de 5 extraits de plantes, qui agissent en synergie pour cibler les mécanismes physiopathologiques du diabète de type 2.

TOTUM-63 a déjà démontré une parfaite tolérance et sécurité lors d'une étude clinique de Phase I/II menée chez des volontaires sains. Les résultats de l'étude internationale de Phase IIA, randomisée et contrôlée versus placebo, ont montré que TOTUM-63 réduit la glycémie à jeun et la glycémie à 2 heures, deux facteurs de risque du diabète du type 2, chez des personnes prédiabétiques. Chez ces sujets, qui présentaient en outre une hypertriglycéridémie et une obésité abdominale, TOTUM-63 a réduit significativement le poids corporel, le tour de taille, les triglycérides sanguins, l'index de stéatose hépatique (Fatty Liver Index), le LDL cholestérol ainsi que l'hypertension artérielle.

À PROPOS DE VALBIOTIS

VALBIOTIS est une entreprise de Recherche & Développement engagée dans l'innovation scientifique, pour la prévention et la lutte contre les maladies métaboliques. Ses produits sont destinés aux acteurs de la santé. VALBIOTIS intervient notamment pour la prévention du diabète de type 2, de la NASH (stéatohépatite non-alcoolique), de l'obésité et des pathologies cardiovasculaires.

Créée début 2014 à La Rochelle, l'entreprise a noué de nombreux partenariats avec des centres académiques d'excellence en France et à l'étranger, dont l'Université de la Rochelle, le CNRS, et l'Université Clermont Auvergne située à Clermont-Ferrand. Ces accords lui permettent de bénéficier depuis sa création d'un fort effet de levier grâce à des experts et partenaires techniques mobilisés sur ses projets. L'Entreprise est installée sur 3 sites en France – Périgny, La Rochelle (17) et Riom (63) – auxquels s'ajoute un bureau américain à Boston (MA).

Membre du réseau « BPI Excellence » et bénéficiant du label BPI « Entreprise Innovante », VALBIOTIS dispose aussi du statut « Jeune Entreprise Innovante » et a obtenu un appui financier important de l'Union Européenne pour ses programmes de recherche via l'obtention de Fonds Européen de Développement Économique Régional (FEDER). VALBIOTIS est une entreprise éligible au PEA-PME.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Toute l'information sur VALBIOTIS :

www.valbiotis.com



VALBIOTIS	COMMUNICATION FINANCIERE	RELATIONS MEDIAS
COMMUNICATION CORPORATE	ACTIFIN	MADIS PHILEO
Carole ROCHER / Marc DELAUNAY	Stéphane RUIZ	Guillaume DE CHAMISSO
+33 5 46 28 62 58	+33 1 56 88 11 14	+33 6 85 91 32 56
medias@valbiotis.com	sruiz@actifin.fr	guillaume.dechamisso@madisphileo.com



Nom : VALBIOTIS
Code ISIN : FR0013254851
Code Mnémonique :
ALVAL



Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives sur les objectifs de VALBIOTIS. VALBIOTIS considère que ces projections reposent sur des informations actuellement disponibles par VALBIOTIS et sur des hypothèses raisonnables. Toutefois, celles-ci ne constituent en aucun cas des garanties d'une performance future et peuvent être remises en cause par l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et par un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont ceux décrits dans le document d'enregistrement de VALBIOTIS déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 31 juillet 2019 (numéro de dépôt R 19-030) ainsi que dans son supplément approuvé par l'AMF le 9 octobre 2019 ces documents étant disponibles sur le site internet de la Société (www.valbiotis.com). VALBIOTIS décline toute responsabilité quant à la mise à jour ou la révision de ces déclarations prospectives.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la Société VALBIOTIS ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions de la Société VALBIOTIS peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La Société VALBIOTIS n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

« Règlement Prospectus »). Le prospectus approuvé par l'AMF est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la Société (www.valbiotis.com).

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société VALBIOTIS d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la Société VALBIOTIS n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la Société VALBIOTIS n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis. La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.